Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Avant septembre 2018

Le plan local d'urbanisme (PLU) Grisy-les-Plâtres est opérationnel depuis le 23 janvier 2009 ; le document juridique qui le formalise est consultable en mairie.

Objectifs du PLU de Grisy-les-Plâtres

- Satisfaire aux préoccupations locales, en particulier celle de conserver le caractère rural du village,
- Répondre aux besoins de la population actuelle et future,
- Préserver le cadre de vie, se mettre en compatibilité avec les directives émanant du schéma directeur de la région Ile de France et de la charte du parc naturel régional du Vexin français,
- Respecter les dispositions du code de l'urbanisme.

Les règles portant sur les travaux d'urbanisme

Avant tout engagement et début de travaux, il est impératif de prendre connaissance :

- Du plan local d'urbanisme voté par la municipalité, il doit être respecté dans l'esprit et la lettre. Ce document est consultable en mairie et sur ce site.
- Des formalités auxquelles sont soumis vos travaux et aménagements, au titre du code de l'urbanisme,
- Des pièces à joindre au dossier de demande de permis ou de déclaration préalable.

Documents
Formalités à accomplir avant tous travaux d'urbanisme
Fiche d'aide pour le calcul des surfaces
Récépissé de demande de permis
Plan de Grisy-les-Plâtres.
Liens utiles
Qu'est-ce qu'un plan local d'urbanisme (PLU) ?
Le cadastre en ligne
Le service instructeur des travaux d'urbanisme de Vexin centre
Dossier de l'urbanisme du Parc naturel régional du Vexin français
Autorisations d'urbanisme
Géoportail de l'urbanisme